

vernier information



BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Décembre 1978

ZONES DE NUISANCES DE L'AÉROPORT DE GENEVE-COINTRIN

Conformément à la loi genevoise du 23 février 1978, les zones de nuisances de l'aéroport de Genève-Cointrin (dénommées aussi zones NNI - Noise and Number Index) ont fait l'objet d'une vaste préconsultation. A Vernier, région particulièrement perturbée par les nuisances aériennes, le Conseil administratif avait organisé une séance d'information en date du 9 mai 1978, en collaboration avec la Direction de l'Aéroport, le Département des travaux publics, l'EMPA et l'ARAG. De plus, le Conseil municipal a voté à l'unanimité, en date du 27 juin 1978, une résolution adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, qui résume la synthèse des observations que l'on peut faire actuellement en ce qui concerne les nuisances dues au trafic aérien et qui préconise un certain nombre de propositions pertinentes pour accélérer le processus devant aboutir à la maîtrise de ces nuisances. Cette résolution, conjointement à celles rédigées par d'autres communes concernées par ce problème, ainsi que les observations formulées par des particuliers, sont analysées par une commission du Grand Conseil, qui est chargée de présenter un rapport adéquat en séance plénière. Cette commission a auditionné une délégation des autorités municipales afin de recueillir des informations complémentaires.

La résolution du Conseil municipal constate tout d'abord un certain nombre de gênes que l'on peut résumer comme suit:

- 1) La disproportion de l'utilisation des pistes. Le 75% des mouvements aériens s'effectue en direction de Vernier.
- 2) L'axe d'envol idéal n'est pas suivi. Les avions dérivent vers le sud et survolent fréquemment l'agglomération de Vernier.
- 3) Certains types d'avions produisent un bruit intolérable.

Les gênes provoquent des contraintes importantes dans la vie des habitants telles que:

- 1) La perturbation des fonctions communicatives (conversations interrompues, entraves aux émissions radio, télévision et téléphoniques).
- 2) Effets du bruit sur la santé.
- 3) Aspects économiques: dépréciation des valeurs immobilières, pertes des valeurs locatives, détérioration précoce des immeubles dues aux vibrations, pollution produite par les traînées de combustion.

La commune en tant qu'entité politique perçoit également ces gênes sous la forme d'une émigration de la population et d'un handicap notable par la suppression d'une vaste zone résidentielle.

La résolution critique objectivement la configuration des zones NNI en remarquant que:

- 1) Le projet ne tient pas compte du bruit des avions au sol.
- 2) Le tracé de la zone B en direction de l'ouest ignore la déviation évidente de la trajectoire d'envol.

Une proposition modifiant l'implantation des zones B et C était jointe à la résolution demandant l'élargissement de ces zones à l'est et à l'ouest du village de Vernier, conséquence directe des critiques formulées ci-dessus.

La résolution préconise un certain nombre de recommandations.

Après avoir constaté que l'impact des nuisances aériennes sur les centres urbains (Vernier - Meyrin - Grand-Saconnex - Versoix) constitue une sérieuse entrave de la qualité de vie des populations concernées, elle exhorte les autorités cantonales et fédérales à prendre des mesures draconiennes et immédiates pour neutraliser ces gênes, si l'on veut sauvegarder les activités économiques de l'aéroport, sa renommée et son insertion dans le cadre de la vie genevoise.

Dans cette perspective, le Grand Conseil genevois doit:

- 1) Exiger que les autorités fédérales interviennent notamment au niveau des compagnies de transports aériens pour que celles-ci utilisent à court terme des avions munis de réacteurs de dernière génération.
- 2) Voter des crédits pour améliorer l'équipement technique de radio-guidage et de contrôle des trajectoires.

- 3) Etudier les implications du bruit sur la santé publique.
- 4) Examiner les implications découlant des expropriations et des dommages matériels qui résulteront de l'application de la loi fédérale dès sa mise en vigueur.

Les conséquences logiques de la maîtrise de cette forme de nuisances devraient permettre la révision des limites des zones NNI qui pourrait coïncider avec l'adoption des normes de l'OACI contenues notamment dans les prescriptions figurant à l'annexe 16 publiées par cet organisme. Les personnes intéressées par cette question peuvent se procurer au secrétariat de la Mairie le texte de la résolution du Conseil municipal, DA 141-6-78.

ECOLES

La commune dépense annuellement des sommes très importantes pour les frais d'entretien des écoles, pour le renouvellement ou l'achat de mobilier, pour le chauffage, l'électricité et l'eau.

Chaque semaine, plusieurs demandes, émanant du corps enseignant, de la direction de l'enseignement primaire ou de sociétés locales sont examinées dans les séances de coordination entre le conseiller administratif et les responsables du service d'entretien des bâtiments. Des listes sont dressées au printemps afin de profiter des vacances scolaires d'été pour procéder aux travaux d'entretien. Nous saisissons l'occasion pour demander aux usagers de contribuer à économiser en surveillant de plus près la consommation de chauffage et d'électricité. Après remise en état d'un ou deux bâtiments vétustes restants encore, le patrimoine scolaire de la commune devrait répondre à toutes les normes en vigueur et donner satisfaction à tous les usagers. Parallèlement nous poursuivons une politique de réduction des dépenses et nous nous employons, sinon à réduire, du moins à stabiliser les frais importants occasionnés pour l'entretien.

Permettez donc de faire le point de la situation des différents bâtiments scolaires. Le périple s'étalera des écoles de Vernier-Village à celles du Lignon.

VERNIER-VILLAGE

La petite école de Vernier-Village (une des premières de la commune) abrite actuellement une classe du jardin d'enfants du Trèfle. Les travaux d'entretien effectués dernièrement répondent aux vœux des usagers.



RANCHES

Afin d'améliorer la visibilité entre la buvette et la salle de gymnastique, le système de fermeture des portes a été modifié.

Le préau de l'école a été doté d'un échiquier géant. Sous la direction du maître principal des Ranches, Monsieur Gallay, et de la maîtresse principale de Vernier-Place, Madame Hirzel, avec l'appui de Monsieur Demole, inspecteur des travaux manuels, les élèves ont confectionné les figures géantes destinées à l'échiquier. Nous tenons à remercier ici les enseignants et les élèves pour leur travail et pour avoir épargné à la commune les frais pour l'achat de telles figures.



VERNIER-PLACE

Cette école nécessite encore quelques améliorations importantes. Un échange a déjà eu lieu entre le corps enseignant, les représentants du Département de l'instruction publique et de la Mairie afin d'établir l'inventaire des modifications à apporter. Les travaux sont prévus pour l'année prochaine.



AVANCHET-JURA

Les quelques modifications apportées à cette école, de réalisation récente et présentant un confort supérieur aux autres, concernaient avant tout les maladies infantiles des bâtiments. Les pelouses ont été dotées de panneaux demandant aux propriétaires de chiens de bien vouloir respecter celles-ci.



AVANCHET-SALÈVE

Les mêmes remarques que pour l'école précédente sont valables pour celle-ci.

Quelques améliorations seront encore apportées au préau devant l'école enfantine.

La commune est intervenue auprès du Département de justice et police afin de faire respecter le stationnement sur les places destinées au corps enseignant souvent occupées par des véhicules le samedi matin. Nous lançons un appel aux contrevenants afin de ne pas entraver le parage des véhicules des maîtresses et des maîtres.



BALEXERT

Une quinzaine d'années à peine après l'inauguration de l'école, les crépissages des façades ont dû être refaits car une partie est tombée et la sécurité des usagers en général et des enfants en particulier était menacée. Nous avons profité de ces travaux pour améliorer le système de ventilation de la salle de gymnastique et pour refaire la peinture.

Le corps enseignant a manifesté sa reconnaissance à la commune.

Nous osons espérer que les maîtres et maîtresses pourront remplir leur tâche dans les conditions les plus favorables et que les enfants pourront bénéficier d'un cadre agréable.



CHATELAINE

Les locaux de l'école de Châtelaine ne correspondaient plus aux normes en vigueur. L'éclairage et le chauffage notamment étaient insuffisants. Les locaux annexes tels que l'infirmerie faisaient défaut.

Une réfection convenable n'aurait pas pu se faire pendant les seuls mois d'été.

La fermeture pendant une année était inévitable. Toutefois, afin de permettre aux enseignants de regagner l'école dans les plus brefs délais, le planning des travaux a été mis au point de manière que, si tout se déroule normalement, la réintégration de l'école pourra être effectuée pendant les vacances de Pâques. La direction de l'enseignement primaire a donné à ce sujet un accord de principe.

Pour répondre à un vœu exprimé par les parents, la commune a établi un service de transport par minibus, pour les enfants des degrés inférieurs. Le bus appartient à la commune et pendant l'été il est utilisé par le centre aéré. Après la fermeture de la piscine, le personnel du service des sports a bien voulu se charger de conduire ce véhicule.

Nous avons pu ainsi trouver une solution rationnelle et la formule coûteuse du recours à une entreprise de transports publics a pu être ainsi écartée.



HENRI-GOLAY

Comme il a déjà été annoncé par la presse, cette école, située à mi-chemin entre Châtelaine et Aïre, ne se trouve plus actuellement au milieu de secteurs à forte densité d'habitations.

La Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), qui s'occupe de jeunes handicapés, souhaite disposer de tout le bâtiment.

Le but de cette société, qui reçoit le soutien de l'Etat de Genève et de l'Office fédéral des assurances sociales, est de favoriser l'intégration professionnelle en créant des ateliers.

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour cette nouvelle affectation de l'école. Toutefois les logements des familles habitant l'école ne seront pas destinés à la Société et les locataires qui habitent l'immeuble depuis fort longtemps n'auront pas à se faire de soucis. Quant au jardin d'enfants du Trèfle, ses classes seront accueillies dans un des pavillons existants dans le préau de l'école.



LIBELLULES

Une entrevue a eu lieu récemment entre les représentants de la mairie, le corps enseignant et l'inspectrice de cette école.

Plusieurs problèmes ont été abordés.

L'école peut bénéficier actuellement du cadre verdoyant constitué par les terrains de football, propriétés de la Ville de Genève, et l'espace vert réalisé par la commune de Vernier. Un dernier secteur reste à aménager entre l'école et un des terrains. Des bacs à fleurs seront posés prochainement en bordure de la route afin d'empêcher que les enfants se lancent sur la chaussée.

L'écoulement de l'eau pluviale dans plusieurs points des préaux, demande également des améliorations qui seront effectuées par les équipes du service de la voirie communale. D'autres travaux ont été exécutés pendant l'été, notamment une marquise devant la façade de l'école enfantine, afin d'empêcher les infiltrations d'eau qui se produisaient dans le sous-sol. Les pelouses ont été dotées de panneaux qui devraient dissuader les propriétaires de chiens de les utiliser pour les besoins de leurs protégés. Au budget 79 seront prévues la plupart des modifications demandées.



AIRE

Depuis deux ans, des travaux pour un montant de plusieurs milliers de francs ont été réalisés dans cette école. La peinture a été refaite selon les vœux du corps enseignant, ainsi que la toiture dans sa totalité. La salle des maîtres a été réaménagée. La fontaine du préau, qui était hors service depuis quelques années, fonctionne à nouveau.

Certains travaux demandés par le corps enseignant attendent le vote du budget 79 pour être effectués.



LIGNON

L'acidité très prononcée du sol du Lignon a occasionné une corrosion importante des conduites souterraines. Les tuyauteries d'arrosage sont hors d'usage. Les canalisations pour l'eau potable et le chauffage à distance ont dû être remplacées. L'isolation, qui était sensée protéger les tuyaux de chauffage, ayant été dissoute par des fuites d'eau, le processus de corrosion a subi sous cet effet une accélération.

Le planning pour la réalisation de ces travaux prévoyait initialement une durée de 22 semaines. Par la suite, la durée fut réduite à 15 semaines. Une interruption du chauffage était nécessaire. Il était donc impossible d'effectuer les réparations uniquement pendant la période des vacances scolaires.

Les travaux auraient pu commencer au début mai afin qu'ils soient terminés avant la rentrée scolaire de fin août. Toutefois, cette année, les salles de gymnastique étaient réquisitionnées pour l'hébergement des participants à la fête fédérale de gymnastique du 16 au 25 juin.



Nous avons donc préféré commencer les travaux après la fin de l'année scolaire. Le temps relativement froid que nous avons connu les mois de mai et juin et la température élevée du mois de septembre ont secondé notre choix.

Le chauffage a été rétabli conformément au planning des travaux: le 2 octobre dans les locaux du Lignon II et III et le 12 octobre dans les locaux du Lignon I.

Un raccordement provisoire a été prévu pour les douches dès la rentrée scolaire. Un autre raccordement d'urgence a dû être établi pour le Lignon I à la suite des basses températures enregistrées au début du mois d'octobre.

Le groupe scolaire et la Cité ont, en outre, bénéficié des améliorations suivantes:

Terrains à shooter

A la suite d'une demande du corps enseignant, nous avons obtenu des propriétaires des immeubles du Lignon l'accord pour la réalisation d'un terrain à shooter entre l'école et les immeubles Nos 30-35. Le terrain sera ouvert à tous les habitants de la cité.

Eclairage du chemin allant de la Petite Tour au Jardin Robinson

De nombreux habitants nous ont fait part de la nécessité d'éclairer ce chemin. Le Conseil municipal a donné son feu vert pour la réalisation de cet éclairage. Nous osons espérer que cette installation permettra aux nombreux propriétaires de chiens de s'éloigner des pelouses de la cité.

Escalier conduisant à la passerelle de Loëx

Des personnes nous ont fait part du souhait de voir réaliser un escalier pour favoriser la descente et la montée (pour les personnes âgées notamment) entre le Jardin Robinson et la passerelle de Loëx. Nous avons également donné suite à cette suggestion.

Barrières de protection pour le chemin le long du Rhône

Une barrière est prévue pour la protection des promeneurs qui empruntent ce chemin.

Echiquier géant

Un échiquier est prévu dans le préau de l'école. Nous espérons que les figures seront confectionnées par les élèves de l'école comme ce fut le cas pour l'école des Ranches.

Fermeture des préaux

Des bacs à fleurs ont été disposés en limite du préau de l'école enfantine afin de mieux délimiter l'espace destiné à la récréation.

Nouveau jardin pour «Pop Corn», jardin d'enfants - garderie du Lignon

Dans le cadre de la réfection des canalisations, il a été possible d'envisager l'agrandissement du jardin devant le jardin d'enfants. Les plus petits disposeront aussi d'un espace très utile à leurs ébats.

Enclos pour chiens

La commune est également disposée à réaliser un enclos pour chiens. Toutefois, l'emplacement proposé n'a pas fait l'unanimité, en outre, d'autres problèmes n'ont pas encore été résolus.

SIGNALISATION

L'orientation au sein de la commune n'est pas des plus faciles. A la suite du fort développement urbain, même ceux qui sont familiers avec les lieux, éprouvent de la peine à s'y retrouver.

La commune a donc fait procéder à une étude complète de la signalisation sur son territoire. Un inventaire des panneaux nécessaire a été établi. Un graphiste a préparé les maquettes des futurs panneaux. Toutefois, les besoins sont très importants et le coût très élevé.

Les cités nouvelles nécessitent tout particulièrement davantage d'indications. Des plans plus détaillés ont donc été établis pour le Lignon et Avanchet.

AVANCHET

Dans l'immédiat, nous ferons procéder à la pose des écriteaux indiquant les rues au niveau de la circulation des piétons. Nous ne sommes pas persuadés que cette tâche incombe à la commune, mais afin de couper court aux tergiversations et pour rendre service aux usagers, nous préférons prendre cette réalisation à notre charge.

Plusieurs panneaux ont également été prévus pour signaler les installations publiques au niveau de la circulation automobile.

LIGNON

Plusieurs panneaux sont également prévus pour signaler les principales installations et les parkings.

ZONE INDUSTRIELLE DU LIGNON

Les usagers de cette zone, et principalement les fournisseurs, ont de la peine à trouver les adresses. En outre, les entreprises installées souhaitent signaler leur présence aux clients. Afin d'éviter une publicité sauvage, la commune a fait procéder également à une étude avec la participation de constructeurs et graphistes.

Les responsables des entreprises ont été conviés le 20 septembre à Vernier. Lors de cette réunion, ils ont approuvé le principe de cette réalisation et ont donné leur accord pour une participation financière.

Les panneaux devraient donc être installés les mois prochains.

VERNIER

Lors de la vogue, la commune a voulu manifester son attachement au village en plaçant à l'entrée de la rue du Village, un panneau souhaitant la bienvenue.

Il faut espérer que les automobilistes qui transitent sans égard aux habitants et aux piétons comprennent le message qu'annonce clairement ce panneau et qu'ils veuillent bien passer ailleurs s'ils n'ont pas l'intention de faire étape à l'intérieur du Village.



SENTIERS PIETONS ET PISTES CYCLABLES

Le programme pluriannuel d'investissement a retenu les réalisations dans ces prochaines années d'un certain nombre de projets dans ce domaine. Une étude est actuellement en cours pour la création d'un sentier reliant Le Lignon aux Moulins; première étape d'un réseau plus étoffé.

Quant aux pistes cyclables, le problème est fort complexe.

Ces pistes pour être efficaces doivent répondre à de multiples facteurs parfois contradictoires: axes directionnels des circulations pour cycles de hautes fréquences; cheminements de sécurité afin d'éviter le mélange des genres de trafic; étude des parcours dissuasifs par rapport aux voies carrossables existantes.

L'épine dorsale du réseau de pistes cyclables de la commune serait une liaison primaire de Vernier à Châtelaine, sur laquelle viendrait se greffer des axes transversaux de relais tels que: prise en charge des flux en provenance de Meyrin au niveau du Chemin des Batailles; prise en charge des flux d'Avanchet au niveau de Philibert-de-Sauvage; prise en charge des flux d'Aire-Lignon-Libellules au niveau de la route du Bois-des-Frères.

D'un commun accord avec la commune, l'Etat étudie la possibilité de création de l'épine dorsale de ce réseau et des contacts sont établis avec la commune de Meyrin pour trouver une solution à une liaison intercommunale.

RESEAU ROUTIER COMMUNAL

Avec l'adjonction des routes d'Avanchet-Parc, la longueur totale des chemins communaux dépasse 40 kilomètres. Chaque année une somme est prévue dans le budget ordinaire pour des travaux destinés à maintenir en état la viabilité de ces voies de circulation. C'est ainsi que cette année nous avons pu effectuer dans ce cadre le reprofilage du chemin de Buren, ainsi que les trottoirs du chemin du Coin-de-Terre. Par contre, tout travail d'une certaine importance doit faire l'objet d'un crédit hors budget. Ce fut le cas par exemple du reflachage des chemins des Sellières et de la Verseuse. Notre service technique planifie à court et moyen termes les améliorations indispensables à apporter pour maintenir en bon état nos chaussées communales. Les réalisations font l'objet d'évaluations comparatives avec d'autres travaux d'édilité publique compte tenu de moyens financiers dont nous disposons. Cependant, la municipalité fait en sorte que le réseau communal des voies de communication puisse répondre aux sollicitations du trafic routier.

PISCINE - TRAITEMENT DE L'EAU

Le but de ces quelques lignes est d'informer et de rassurer la population de notre commune en ce qui concerne le traitement de l'eau de nos piscines municipales.

Selon les ouï-dire, nous utilisons des produits toxiques industriels pour les différents traitements nécessaires à l'exploitation de nos piscines. Il y a lieu de donner quelques explications simples sur cette situation avec un vocabulaire qui n'est pas réservé à l'usage des spécialistes.

Notre clientèle tend à parler de chlore pour le traitement de l'eau. Effectivement, ce produit était utilisé dans nos piscines il y a 10 ans. Vu sa classe de toxicité, il a été remplacé par un produit stérilisant offrant les mêmes qualités mais n'étant pas à l'échelle des toxiques. C'est aussi par mesure de sécurité pour le personnel que nous avons abandonné ces produits. Il faut relever que pour obtenir des produits toxiques, même dans le cadre ménager, il est nécessaire de suivre un cours d'instruction, sous contrôle fédéral, et d'obtenir un certificat d'acquisition et d'utilisation.

Le personnel agréé à ces travaux, qu'on appelle communément gardien de piscine, est, en réalité, spécialisé dans le traitement des eaux avec ses produits stérilisants.

Il est à relever que, malgré le manque de respect par une partie de notre clientèle pour nos établissements, une désinfection se fait chaque jour et est plus approfondie une fois par semaine, en surface et en profondeur, ceci en pensant également au fond mobile où nous devons utiliser du matériel subaquatique. Le service hydrobiologique de notre canton nous oblige à nous conformer à des normes rigoureuses en ce qui concerne la teneur de l'eau en désinfectant et le maintien du Ph (acidité). Il faut cependant souligner qu'aucune remarque n'a encore été signifiée par ce service qui effectue régulièrement et sans préavis des contrôles sévères, à n'importe quel moment de la journée. Nous pouvons lire sur ces rapports de contrôle: «qualité de l'eau: on ne peut mieux».

En conséquence, par ce bref message, nous espérons avoir rassuré les personnes fréquentant nos établissements, sur l'emploi des désinfectants.

Par ailleurs, notre clientèle peut demander des renseignements au personnel de service afin d'obtenir les réponses aux questions qu'elle pourrait avoir sur le traitement de l'eau.

LA VIE CULTURELLE A VERNIER

La saison 1978/79 a déjà démarré.

L'exposition de Monsieur Georges MEYER, peintre du dimanche, a eu lieu du 6 au 28 octobre dans les locaux du Club des Aînés de Vernier, (qu'il préside avec dynamisme et compétence), au chemin des Batailles.

Le 20 octobre a eu lieu le vernissage d'une exposition regroupant les oeuvres de 26 artistes (peintres, sculpteurs) sous les auspices de la commune et de la Société mutuelle artistique de Genève. Cette exposition s'est tenue à la salle communale d'Avanchet-Salève jusqu'au 29 octobre.

Dès le 29 novembre 1978, les locaux du Club des Aînés du Lignon (avenue du Lignon 53) recevront une exposition des oeuvres des artistes verniolans, un groupement récemment constitué sous la présidence de Monsieur Daniel SCHWEIZER, de Vernier.

Cette dernière exposition sera enrichie par celle des oeuvres de Monsieur Gérald BRESSLER, animalier, lequel exposera jusqu'à fin décembre alors que celle des artistes locaux prendra fin le 17 décembre.

Côté musique et chant, la saison a débuté le 26 octobre avec un concert donné par l'ensemble d'instruments anciens «Chifonia», sous la direction de Monsieur Roger BERNOLIN, et le chœur d'enfants de Satigny, dirigé par Madame Eva REMPORT.

Cette manifestation marque le début de notre collaboration avec le centre musical DIODATI à Satigny.

Enfin, côté théâtral, la troupe du «Théâtre du Lignon» a joué, dès le 8 novembre et à 12 reprises, «La Locandiera», de Carlo GOLDONI, à l'aula de l'école des Ranches à Vernier.

PROPRETE DES PELOUSES

Malgré notre campagne pour la propreté des pelouses et la pose des panneaux rappelant le respect de celles-ci, trop d'infractions sont encore commises par les propriétaires de chiens.

Les amendes infligées par nos agents municipaux semblent également insuffisantes.

En outre, des vandales n'ont pas trouvé mieux que de s'attaquer aux panneaux placés dans les pelouses.

Il y a heureusement beaucoup de cynophiles très consciencieux qui désapprouvent cette manière d'agir qui porte préjudice à la race canine.

Et pourtant le chien peut être un fidèle compagnon et même, en certaines circonstances, rendre de précieux services (chien d'aveugle, d'avalanche, de catastrophe).

Voici quelques conseils donnés par M. RIGHENZI aux actuels et futurs propriétaires de chiens.

Rappelons que M. Gérard RIGHENZI, domicilié au Lignon, est un conducteur de chien de catastrophe. Il a participé avec son boxer «BEN», âgé de 5 ans, avec 9 autres chiens, aux opérations de sauvetage lors du tremblement de terre en Roumanie. A Bucarest, une femme, ensevelie sous les gravats depuis 113 heures, lui doit la vie.

CHIEN, MON COMPAGNON, ES-TU HEUREUX?

Ce petit chiot qui vient se joindre aujourd'hui à votre foyer est votre compagnon de demain. Avez-vous réfléchi à vos obligations, à l'éducation que vous devrez lui apporter jour après jour, à son alimentation, ses petits bobos, et ses nombreuses fantaisies? Est-il le caprice de vos enfants? J'ose espérer que non. On n'offre pas un jouet vivant à des enfants. Il deviendra certes un excellent compagnon pour eux, mais ils s'en laisseront vite et vous devrez alors faire face aux problèmes qui vont suivre et qui démontreront si vous êtes digne de celui que vous avez choisi.

Le jeune chien, pour devenir propre, doit être sorti toutes les deux heures au minimum et tout de suite après avoir bu. Il ne faut pas attendre qu'il ait envie de faire son petit besoin car, à ce moment-là, il sera plus rapide que vous! La forêt lui fera le plus grand bien: il apprendra à chercher son coin, fera des rencontres curieuses, courra, rencontrera des amis et deviendra ainsi plus vite propre et sûr de lui. Après peu de temps, il vous demandera de lui-même sa petite promenade. Je dis bien promenade et non petit tour du soir ou du matin dans les pelouses des enfants ou le jeu de sable si apprécié de nos petits.

Notre commune est l'une des seules à avoir des forêts et promenades à proximité, donc profitons-en. Je vois souvent des personnes dites du 3ème âge faire des promenades au Bois-des-Frères, promenade qui dure souvent plus de deux heures! Leur compagnon a l'oeil vif et heureux car il connaît déjà les avantages d'une telle promenade. Durant ces promenades vous pourrez à loisir parfaire son éducation, lui apprendre à revenir vers vous lors d'un rappel. Un jour, peut-être, ce rappel, effectué rapidement et correctement, lui sauvera-t-il la vie.

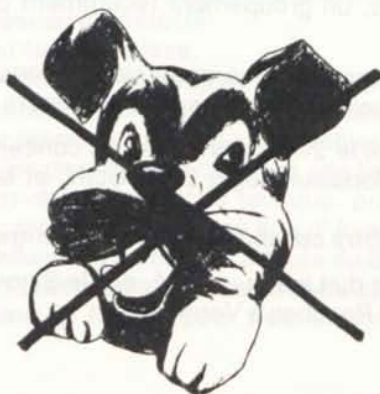
Ne le laissez pas sans collier. Faites-y graver son nom, votre adresse et si possible votre numéro de téléphone.

Il apprendra très vite les bonnes manières et dédaignera les pelouses qu'il saura être réservées aux enfants. Mon propre chien a toujours apprécié la forêt ainsi que tout ce qu'il peut y trouver, des compagnons ou des choses curieuses que vous ne verriez pas sans lui. Observez-le bien durant sa promenade, il trouvera souvent des objets que vous n'auriez jamais vus sans son flair et sa curiosité. Sortez votre chien souvent avec vos enfants si vous êtes parents, mais ne leur confiez pas votre compagnon s'ils n'ont pas au moins 12 ans. Il pourrait se sauver ou ne pas leur obéir. En outre, sa force est bien plus grande qu'on ne le pense et il pourrait donc faire tomber l'enfant et celui-ci en garderait un bien mauvais souvenir.

Votre compagnon aura besoin d'au minimum cinq promenades par jour: 1) le matin, 2) à midi, 3) avant votre départ vers 13 h. ou 14 h., 4) le soir à votre rentrée et 5) après son repas du soir vers 21 h. ou 22 h. Evitez, si possible, qu'il ne soit seul du matin au soir, car alors les bêtises qu'il fera seront en majeure partie de votre faute. Il ne saurait être seul si longtemps sans une présence auprès de lui. Que feriez-vous si vous étiez enfermé comme certains chiens depuis 7 h. jusqu'à 18 h.? Ne prenez donc ce compagnon que si vous même ou votre épouse pouvez lui consacrer ces quelques moments journaliers, car vous en feriez un malheureux et bien vite ces petites obligations deviendraient alors des corvées. Trop nombreuses sont les personnes qui croient qu'une sortie de deux minutes suffit à leur chien pour se vider. Si on leur imposait les mêmes conditions, elles crieraient au scandale.

Si après toutes ces réflexions vous êtes sûr de pouvoir vous occuper de votre compagnon dans des conditions optimales, je suis certain que vous serez un bon maître et aurez un très bon compagnon qui dira: oui, je suis heureux. Que je reste toujours chien et mon maître toujours homme afin que la fidélité canine reste légendaire.

G. Righenzi



SECURITE DANS LES IMMEUBLES

Les habitants n'ont pas encore tous lu les prescriptions affichées dans les immeubles concernant les voies de secours en cas d'incendie.

Pour pallier cet inconvénient, la commune a pris l'initiative d'examiner le problème et d'étudier la mise au point d'un exercice avec la participation de tous les services intéressés, d'abord au Lignon. La population sera avertie en temps opportun.

POLICE

POSTE DE GENDARMERIE DE CHATELAINE

L'ouverture la nuit du poste de gendarmerie de Châtelaine est réclamée par la population et de nombreuses démarches, dont celle de l'Association des intérêts d'Aïre, ont été faites auprès des autorités cantonales et communales.

M. Guy FONTANET, Conseiller d'Etat, a confirmé que telle était bien l'intention du Département de justice et police de voir le poste de Châtelaine ouvert la nuit. Mais il n'était pas possible de favoriser une commune et qu'il y avait donc lieu d'attendre une augmentation des effectifs de la gendarmerie pour réaliser ce vœu sur le plan cantonal.

AVANCHET

Le nouveau poste de la police municipale a été ouvert comme prévu et il fonctionne selon l'horaire suivant:

le matin de 9 h. à 10 h. et de 11 h. 30 à 11 h. 50

l'après-midi de 14 h. 15 à 15 h. et de 17 h. à 17 h. 30 (vendredi excepté)

Samedi poste fermé.

LIGNON

Malgré l'accord de principe des propriétaires, des difficultés ont surgi retardant le début des travaux. Nous souhaitons toutefois voir ce poste ouvert le plus tôt possible.

BORNE ALARME TELEPHONIQUE

Lors de la séance d'information sur la sécurité dans la cité du Lignon, la suggestion avait été faite pour la mise en place de bornes d'alarme.

La police cantonale a donné une suite favorable à cette demande et une borne d'alarme a été placée à l'entrée de la cité.



LETTRES ANONYMES

Nous recevons parfois des lettres non signées. Il s'agit là soit d'un fait délibéré, soit d'un oubli.

Afin de nous permettre de vous répondre, nous vous prions de bien vérifier que vos missives soient signées d'une manière lisible.

CIRCULATION

Une entrevue entre M. Guy FONTANET, Conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police, accompagné de ses proches collaborateurs, et les représentants de la commune de Vernier a eu lieu le 29 septembre dernier à la Mairie.

Nous remercions le Conseiller d'Etat Guy FONTANET d'avoir bien voulu se déplacer à Vernier et d'avoir ainsi permis de trouver une solution à plusieurs problèmes en suspens.

PROBLÈMES

VERNIER-VILLAGE

Route de Peney. — Les intérêts de Vernier ont encore attiré l'attention sur le problème du passage à piétons qui nous préoccupe tous.

REPONSES

Le Département des travaux publics avait manifesté l'intention de réaliser un passage dénivelé. Par la suite, il a demandé à la commune d'établir elle-même l'étude alors que l'Etat pourrait participer financièrement à la réalisation de l'ouvrage. La commune a aussitôt mandaté un bureau d'ingénieurs pour étudier le problème. L'étude a été établie et elle sera soumise prochainement au Conseil municipal. Il ne reste plus qu'à recevoir l'accord des propriétaires des immeubles pour réaliser la sortie sur leurs terrains.



Rue du Village. — Une motion a été déposée devant le Conseil municipal pour demander la limitation de la vitesse à 40 km./h.

Le Département de justice et police penche plutôt pour la solution d'autoriser l'accès à la rue du Village aux seuls riverains.

Il a toutefois précisé la notion de riverain: L'inscription «Riverains autorisés» complétant une interdiction de circuler signifie, à teneur de l'article 15, alinéa 3, de l'ordonnance sur la signalisation routière, du 31 mai 1963, «qu'il est permis de livrer ou d'aller chercher des marchandises, que les riverains et leurs visiteurs ainsi que les personnes exécutant des travaux sur des fonds voisins peuvent effectuer des courses et que le transport de telles personnes par des tiers est autorisé».

En d'autres termes, une restriction de ce genre a pour but d'éliminer le trafic de transit, jugé indésirable, tout en maintenant la route en cause libre d'accès, en toute légalité, notamment pour les habitants bordiers et leurs visiteurs, pour les taxis venant prendre en charge ou y amener des personnes, pour les commerces et autres établissements publics ainsi que pour leur clientèle, pour les fournisseurs et les livreurs. En outre, et cela va de soi, les véhicules effectuant des courses urgentes



(service du feu, service de santé et police) peuvent emprunter une telle route.

Cette solution nous paraît devoir donner satisfaction et nous souhaitons que les dispositions nécessaires soient prises prochainement. La commune étudie actuellement la création de places de stationnement sur les parcelles qu'elle a acquises. La rue du Village pourra en conséquence être libérée d'une partie des véhicules en stationnement. L'accès aux établissements publics et le stationnement seront ainsi facilités.

Route de Vernier. — Amélioration des boutons-poussoir des feux de signalisation au passage devant l'école de Vernier-Place.

L'amélioration demandée a été apportée.



Passage entre écoles de Vernier-Place et des Ranches. — Les intérêts de Vernier ont demandé la création d'un passage sous voie.

Les plans établis par le Département des travaux publics prévoient le détournement du trafic de transit sur l'avenue Louis-Pictet. La commune est intervenue auprès du Département de justice et police pour demander que le passage de sécurité soit élargi et qu'il soit signalé par un feu clignotant.



Route de Vernier - Arrêt et stationnement interdits à proximité du chemin de l'Esplanade. — Les véhicules stationnent toujours malgré l'interdiction.

Le signal d'interdiction a été arraché au début août. Il a été remplacé sur un potelet approprié. Il faut souhaiter qu'il soit respecté davantage que jusqu'ici.



Rue du Village - La Ruelle. — La pose d'un miroir a été demandée pour améliorer la visibilité à la sortie de La Ruelle.

L'autorisation a été accordée. L'emplacement souhaité ne convient toutefois pas à tout le monde.



Route de Vernier - Chemin de l'Esplanade. — L'Association des parents d'élèves de l'école primaire de Vernier a demandé la création d'un passage à piétons.

L'officier de police s'oppose toujours, estimant que le passage à piétons qui devrait être placé en retrait par rapport au stop ne serait pas utilisé par les piétons qui préféreraient passer tout droit.

Chemin de la Croisette - Route de Meyrin. — Comme nous l'avons déjà annoncé dans notre précédente édition, la demande d'une installation lumineuse à cette intersection a fait l'objet d'une pétition.

Bien que le Département de justice et police ait donné le feu vert à cette réalisation, le Département des travaux publics estime qu'il est préférable de réaliser le passage sous la voie des chemins de fer en prolongeant le chemin de Pré-Bois. Nous espérons toutefois que ce prolongement se fasse rapidement. Cette réalisation devrait également permettre aux enfants des Coquelicots de pouvoir franchir la voie ferrée en toute sécurité.



Route du Vieux-Bureau - Chemin des Batailles. — Un passage à piétons a été demandé à cette intersection.

Le Département de justice et police subordonne son accord (pour le moment négatif) à la réalisation d'un trottoir sur le chemin du Vieux-Bureau à la hauteur du carrefour du Signal, côté pair. «Si le trottoir était réalisé à la hauteur des Nos 24-26 chemin du Vieux-Bureau, ainsi que la modification du trottoir sis en face du No 24 dudit trottoir actuel, jusqu'au niveau des cases en épi, le problème du marquage d'un passage de sécurité à cet endroit pourrait être réétudié».



Route du Nant-d'Avril. — Le Département des travaux publics a mis à l'enquête le plan prévoyant l'élargissement de cette route.

Une séance concernant ce problème a été organisée à la mairie le 30 juin 1978. Une soixantaine de personnes y assistaient. Le Conseil administratif a été reçu devant la Commission des Grands Travaux du Grand Conseil et a fait part des revendications des riverains. Le Département des travaux publics a retiré le projet et procède actuellement à son réexamen.

Chemin de l'Echarpine. — Les difficultés de circulation ont incité les habitants à formuler des demandes concernant le règlement de la circulation.

Le 1er février 1978, une assemblée à laquelle étaient conviés tous les intéressés à ce problème a été organisée à la mairie. Après discussion, il avait été retenu la solution envisageant le stationnement unilatéral du côté opposé au trottoir existant. L'argument qui a déterminé ce choix était celui du danger que peuvent encourir les enfants qui pourraient déboucher sur la route à travers les voitures stationnées du côté trottoir. Le Département de justice et police a accepté cette proposition le 13 juin 1978. La signalisation verticale a été posée, le marquage au sol reste toujours à faire.



Route du Canada. — La maison GIVAUDAN nous a signalé les problèmes de circulation existant d'une part au débouché de la route du Canada sur la route de Peney où, à la sortie de l'usine en fin d'après-midi le «stop» cause de longues files d'attente et, d'autre part, au débouché de la route de Peney sur la route de Montfleury au même moment en raison de la priorité qui doit être accordée aux véhicules venant de Satigny.

La commune a demandé au Département de justice et police de placer des gendarmes aux carrefours signalés.

Dans sa réponse le DJP nous informe: «*que lors de la sortie de l'usine GIVAUDAN S.A., en fin d'après-midi, il a été constaté qu'effectivement une file de véhicules se formait à la route du Canada, avant le débouché sur la route de Peney.*

Toutefois, vu la faible densité du trafic circulant sur la route de Peney à ces heures, la circulation débouchant de la route du Canada est relativement fluide et ne semble pas causer un bien gros problème.

Il en est d'ailleurs de même au carrefour route de Peney/route de Montfleury.

De plus, le problème des sorties d'usine, en fin de journée, n'est pas propre à la Maison GIVAUDAN seulement, mais à toutes les grandes entreprises de ce genre.

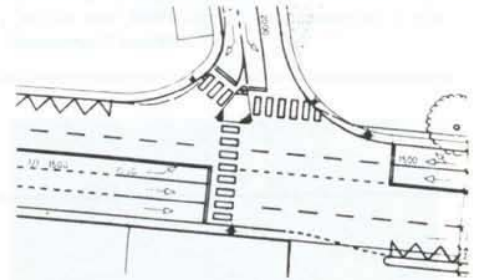


Vu ce qui précède, la présence d'agents, aux carrefours précités, aux heures de sortie de l'usine GIVAUDAN, ne se justifie pas».

CHATELAINE

Route de Vernier - Chemin Philibert-de-Sauvage. — Le problème du danger de cette intersection a déjà été signalé dans notre dernier numéro.

Le Département de justice et police (et plus particulièrement l'ingénieur de la circulation) a étudié le problème. Un plan a été transmis au Département des travaux publics afin qu'il procède aux aménagements nécessaires à ce carrefour. La commune a appuyé la démarche de l'ingénieur de la circulation.



Chemin Philibert-de-Sauvage - Chemin de l'Etang. — A plusieurs reprises, nous sommes intervenus auprès du Département de justice et police pour demander la création d'un passage à piétons à l'intersection avec les chemins accédant aux jardins familiaux et à l'école de Balexert. Ce problème nous a également été signalé par des habitants du secteur. En outre, les cases de stationnement près de cette intersection empêchent une manoeuvre correcte des véhicules.

Dans un premier temps, l'officier de police chargé de la circulation n'estimait pas le passage à piétons indispensable. Par contre il était favorable à la pose d'un signal «enfants» 50 mètres de part et d'autre du cheminement des enfants reliant l'école de Balexert au chemin de l'Etang. Lors de l'entretien que nous avons eu à fin septembre, nous avons attiré de nouveau l'attention sur ce problème. L'officier de police examinera encore la situation sur place. En ce qui concerne les places de stationnement trop près de l'intersection, nous avons demandé leur suppression.



Chemin de l'Etang. — Les camions empruntent trop souvent ce chemin malgré l'interdiction et notamment le matin vers 7 h.

Nous avons demandé qu'une surveillance accrue soit exercée sur ce chemin.

Balexert - Passage à piétons sous la route de Meyrin. — Les vélomoteurs circulent toujours dans ce passage.

Ce passage est réservé uniquement aux piétons. La circulation des vélomoteurs est rigoureusement interdite. Nous souhaiterions éviter la pose de chicanes. Si la situation ne s'améliore pas, nous serons contraints de les placer.

Chemin de Maisonneuve - Chemin du Petit-Bois. — Un habitant a attiré notre attention sur le danger existant à la sortie du chemin du Petit-Bois sur le chemin de Maisonneuve.

Sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 juillet 1978, le Département de justice et police fera placer un signal «Stop» (217). Une ligne d'arrêt (413), ainsi que le mot STOP, signalant également cette prescription, seront également tracés sur la chaussée.



LIBELLULES

Nous tenons à rappeler que nous désignons par ce terme tout le secteur compris entre les chemins de l'Usine-à-Gaz, du Château-Bloc, des routes du Bois-des-Frères et de Vernier et de l'avenue de l'Ain. Les immeubles situés sur les chemins de l'Écu et Du-Villard sont donc inclus dans ce périmètre.

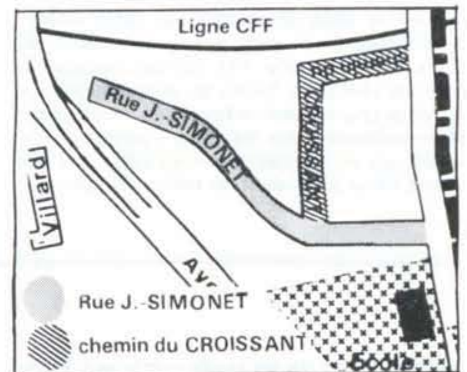
Chemin des Capucines. — Depuis la construction de l'avenue de l'Ain et du viaduc de l'Écu l'accès à ce chemin se fait par l'avenue Henri-Golay et le chemin du Croissant.

Par arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1978 la dénomination de cette artère est remplacée par celle de **Rue Jean-SIMONET**. Elle entrera en vigueur le 1er février 1979.

Rue Jean-Simonet. — Le chemin du Croissant, dans son ancienne configuration, posait des problèmes d'orientation aussi bien aux livreurs qu'aux visiteurs. Ces difficultés provenaient essentiellement du fait que l'accès au chemin des Capucines depuis le pont de l'Écu a été supprimé lors de la construction de l'avenue de l'Ain et du viaduc de l'Écu. L'accès se fait actuellement par l'avenue Henri-Golay. Par ailleurs la Mairie a été approchée par l'Amicale «Jean-Simonet» en vue de donner ce nom à une artère de notre commune dans ce secteur.

Par arrêté du 8 novembre 1978, le Conseil d'Etat a fait sienne notre proposition. Désormais la «Rue Jean-Simonet» ira de l'avenue Henri-Golay, à proximité de la voie ferrée, et rejoindra la rue Jean-Simonet, perpendiculairement à celle-ci. Nous vous donnons un bref aperçu biographique de la personne qui a donné son nom à cette rue.

Monsieur Jean SIMONET est né le 22 décembre 1879 à Meyrin et est décédé le 27 mai 1963. Après ses études pédagogiques, il a accompli une carrière d'instituteur pendant 38 ans, dont 7 à Vernier-Village, 10 à l'école de l'avenue Henri-Golay et 20 à l'école de Châtelaine, soit de 1899 à 1937. Il a profondément marqué la vie de notre commune pendant cette période, s'occupant par ailleurs activement de plusieurs sociétés locales (Chorale du groupe littéraire, tir au canon, Association des intérêts de Châtelaine et environs, dont il fut membre fondateur et premier président, Club hygiénique de Châtelaine. Colonies de vacances de Vernier dont il fut membre fondateur et vice-président.



Il a également contribué à la création des bibliothèques communales de Vernier et de Châtelaine dont il assura la direction pendant de nombreuses années. Entomologiste et botaniste averti, il constitua une collection qui lui valut l'attention de milieux scientifiques genevois et il fut nommé entomologiste auxiliaire au Muséum d'histoire naturelle en 1930. La carrière et les qualités éminentes de Monsieur SIMONET nous paraissent des éléments suffisants pour que nous l'honorions en donnant son nom à l'artère que vous trouverez figurée sur le plan.

Chemin Isaac-Anken - Stationnement. — Les voitures stationnées à proximité des accès de l'entreprise ZSCHOKKE empêchaient l'accès normal au dépôt. Lors des manoeuvres d'entrée et de sortie, les clôtures des propriétés voisines subissaient des dommages. Afin d'y remédier et sur la base d'un rapport de police, le stationnement a été supprimé dans le secteur situé entre les deux accès de l'entreprise susmentionnée. De ce fait le stationnement dans le secteur pose des problèmes.

Le stationnement doit rester interdit sur 15 mètres à partir des deux portails d'accès à l'entreprise ZSCHOKKE. Entre ces deux limites par contre, le stationnement pourrait être rétabli. L'officier de police réexamine actuellement le problème.

Chemin de Château-Bloc - Chemin Isaac-Anken. — Des habitants du secteur nous ont attiré l'attention sur le fait que l'indication de ces chemins manquait.

Des plaquettes ont été placées récemment. Nous nous excusons du retard dans la pose dû en partie au long délai de confection de ces plaquettes en fonderie. Nous espérons toutefois que ces nouvelles indications donneront satisfaction aux usagers.



Chemin de l'Ecu - Chemin Du-Villard. — L'indication de ces chemins était insuffisante et le chemin Du-Villard difficile à trouver.

De nouvelles plaquettes ont été posées. Les panneaux provisoires seront également remplacés prochainement.



AVANCHET-PARC

Avenue de Batista - Pose de miroirs. — La commune a reçu plusieurs sollicitations concernant la pose de miroirs sur cette artère. A l'intersection de cette avenue avec la rue du Grand-Bay, le miroir est surtout nécessaire pour les véhicules, tandis qu'au débouché sur l'avenue Louis-Casaï, le besoin se faisait sentir essentiellement pour les piétons venant de Ballexert, qui ne pouvaient voir les véhicules que lorsqu'ils se trouvaient au milieu du passage.

Les deux miroirs ont été posés. Toutefois, celui situé à l'intersection avenue de Batista - rue du Grand-Bay ne donne pas satisfaction. Son emplacement sera donc modifié.



Stationnement sur les ronds-points aux extrémités des rues latérales à l'avenue de Batista.

Les ronds-points doivent rester en tout temps dégagés de tout véhicule!!!

Absolument interdit!!!

— Les propriétaires de véhicules qui commettent des infractions aux règles de stationnement ne se rendent sûrement pas compte des dangers qu'ils peuvent occasionner. Un habitant d'Avanchet très soucieux des problèmes de la cité nous a signalé les difficultés d'accès qu'a connues une ambulance lors d'une intervention d'extrême urgence. Comme nous le signalait cet habitant, en cas d'incendie le retard pourrait être dramatique.

Le commandant de la gendarmerie, le Major ZWEIGART, a donné les instructions nécessaires afin que les gendarmes fassent des contrôles et interviennent avec sévérité envers les automobilistes qui ne respectent pas la signalisation.



Stationnement sur les rues latérales de l'avenue de Batista. — Le stationnement pourrait être rétabli partiellement sur les rues latérales.

La commune a demandé que le stationnement soit rétabli sur un côté des rues latérales sans pour autant entraver l'accès de toute sorte de véhicules.

Le problème est toujours à l'étude.

... ..

Rue François-Durafour - Parking de l'école. — Un certain nombre de places de stationnement sont réservées à l'école d'Avanchet-Salève et plus particulièrement à ses enseignants le long de cette rue. Or surtout le samedi matin, ces places sont occupées par des véhicules autres que les ayants-droit et souvent après que les potelets de protection aient été forcés.

Il est inadmissible que des installations protégeant des places de stationnement réservées soient forcées. La commune prendra les mesures nécessaires pour éviter que de tels faits se reproduisent, mais elle compte avant tout sur la compréhension des habitants.



Rues Grange-Lévrier et Grand-Bay. — L'intersection des deux branches des mêmes rues est particulièrement dangereuse.

Le Département de justice et police, par arrêté du 10 octobre 1978, a décidé le placement de signaux «stop» avec ligne d'arrêt et la mention «route stop»:

— au débouché de la voie de desserte des immeubles Nos 14 à 21 rue Grange-Lévrier, sur ladite rue;

— au débouché de la voie de desserte des centres oecuménique et médical d'Avanchet sur la rue du Grand-Bay.



Avenue de Batista. — La circulation des vélos et vélomoteurs est interdite sur les passages et chemins destinés aux piétons. Leur circulation sur l'avenue de Batista présente toujours des dangers.

La commune après avoir obtenu l'accord des propriétaires a demandé au DJP l'étude d'une bande cyclable.

Passerelle sur l'avenue Casaï. — Depuis plusieurs années, la passerelle enjambant l'avenue Louis-Casaï nous a été promise verbalement et par écrit.

Une nouvelle fois, nous avons contacté la Maison GOHNER, responsable de cette réalisation.

Les travaux de construction de la passerelle ont été retardés pour des raisons indépendantes de la volonté de la Maison GOHNER et qui sont liées au problème de l'acquisition du terrain nécessaire.

Cependant, nous avons appris récemment de GOHNER S.A. (20-9-78) que ce problème avait été résolu et que les travaux de réalisation pourront donc être entrepris.

Maintenant que l'ultime obstacle au commencement des travaux est écarté, nous souhaitons ardemment que la construction de cette passerelle puisse débiter rapidement. Tel est aussi le souhait d'un grand nombre d'habitants.

Signalisation de la cité d'Avanchet. — Un panneau a été placé à l'entrée de l'avenue de Batista sur l'avenue Casaï et la mention Avanchet a été ajoutée à différents panneaux de présélection. Toutefois, cette signalisation n'est pas tout à fait suffisante ou prête à confusion. Il semble en effet que plusieurs personnes empruntent le chemin d'Avanchet à Cointrin en pensant pouvoir se rendre dans la cité.

La pose d'un panneau indicateur a été demandée entre les chemins Philibert-de-Sauvage et de l'Etang.

Un panneau avancé devrait être posé à la hauteur du chemin de l'Avanchet.

Pour de plus amples informations, voir aussi la rubrique «signalisation».



Avenue Louis-Casaï. — Depuis la mise en service des feux à l'intersection avec le chemin Terroux, trop de voitures empruntent les chemins latéraux (Bonvent, etc...).

vous avons demandé que ces chemins soient réservés aux seuls riverains, (voir définition de riverain sous rue du Village à Vernier).



AIRE—LE LIGNON

Route d'Aïre - Avenue de l'Ain. — Dans notre dernier numéro, nous avons signalé la nécessité d'ajouter les indications LANCY-ONEX sur les panneaux indicateurs de direction ayant la bretelle reliant la route d'Aïre à la route du Pont-Butin. Or il s'avère, malgré la signalisation existante, que des véhicules de toute provenance s'égarent et aboutissent au fond de la presqu'île d'Aïre.

Le Département de justice et police a fait ajouter l'inscription LANCY—ONEX sur le panneau existant. Un panneau indicateur de direction avancé existe avant la montée du passage dénivelé. Un marquage au sol complète cette indication et apporte ainsi une amélioration au problème.



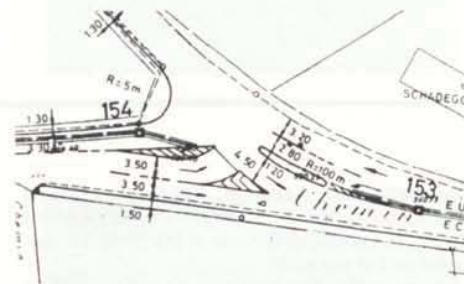
Route d'Aïre - Route du Bois-des-Frères. — Nous avons réitéré la demande pour la pose de feux tricolores à cette intersection afin de protéger le passage à piétons. En effet la visibilité est mauvaise et le feu clignotant n'apporte pas une sécurité suffisante.

Pour le moment nous attendons la réponse.



Carrefour chemin des Sellières - Chemin de la Verseuse. — L'intersection entre les deux chemins pose actuellement des problèmes dus à l'augmentation du trafic occasionnée par la station d'épuration et le cycle du Renard, les installations sportives et les implantations industrielles.

Dans le cadre des travaux de remise en état de ces routes, le problème sera résolu de manière à éviter les inconvénients.



Mail du Lignon. — Les Intérêts d'Aïre nous ont signalé que des motocyclistes (cyclomoteurs) utilisent les places du Lignon pour leurs évolutions, occasionnant ainsi, outre les dangers, des bruits fort désagréables pour les personnes qui prennent un instant de repos sur les bancs.

Les agents municipaux exerceront une surveillance plus stricte sur la place.



Chemin du Lignon. — Des voitures empruntent ce chemin malgré l'interdiction et causent ainsi un danger pour les promeneurs.

Une surveillance accrue est exercée dans ce chemin.

NOTRE COMMUNE ET LE TIERS MONDE

ADONGO

C'est ce modeste village de la Haute-Volta où notre commune finance la construction d'un puits destiné à la fourniture de l'eau pour les besoins domestiques et pour l'irrigation.

Voici quelques vues de cet endroit et de ses habitants.



cité AVANCHET — NIVEAU ROUTES

● entretien assuré par la commune de Vernier

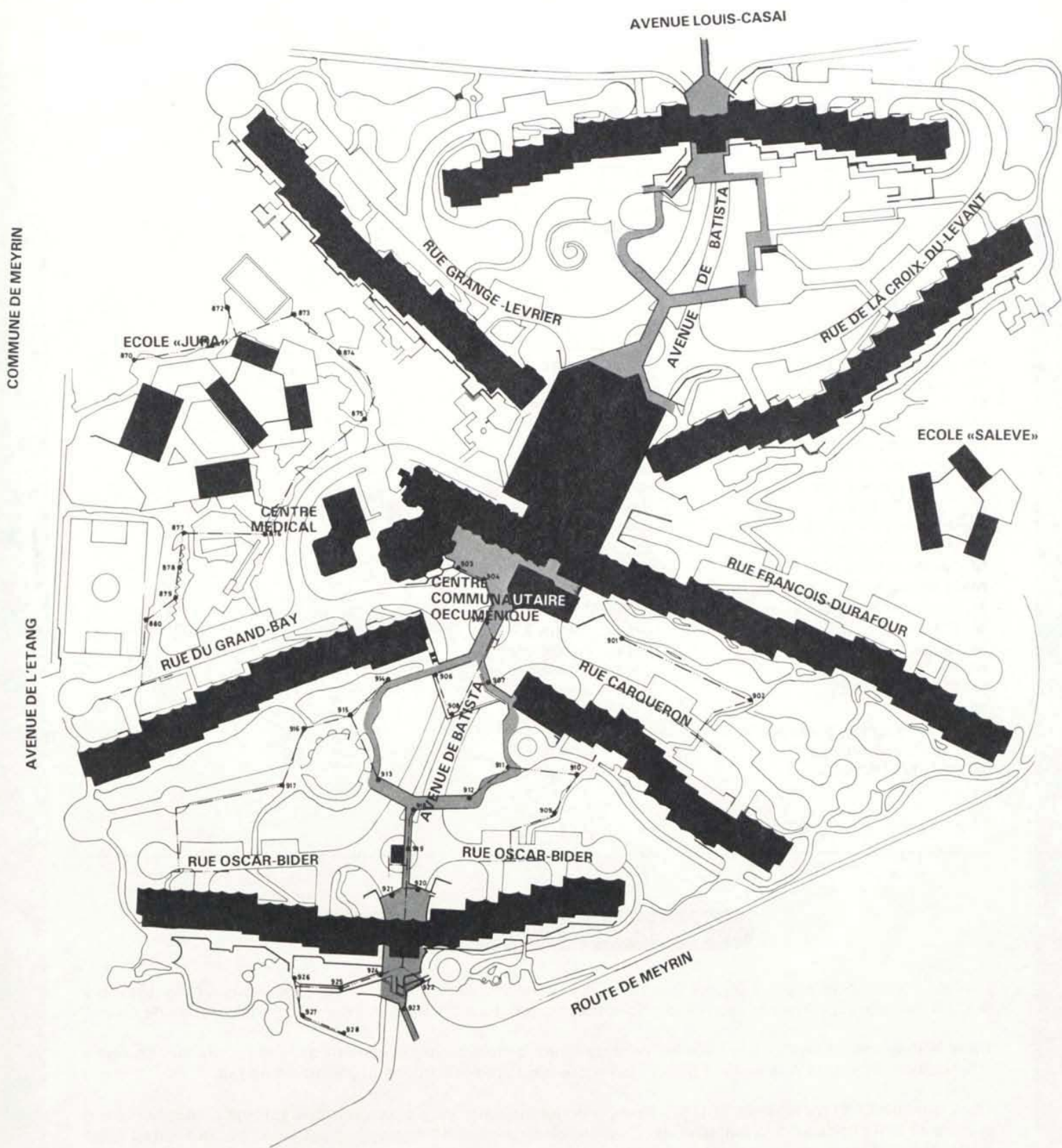
■ ECLAIRAGE



cité AVANCHET — NIVEAU PIÉTONS

● entretien assuré par la commune de Vernier

■ ECLAIRAGE



VERNIER FLEURI

Cette année, à nouveau, le comité de Vernier fleuri a organisé son concours pour l'aménagement floral des fenêtres, balcons et devantures dans la rue du Village. Le jury a établi un classement en tenant compte de l'entretien et du choix des couleurs.

Classement:

1. M. Jean MERMILLOD	rue du Village 53	152 points
2. M. Jean BODDI	rue du Village 26	148 »
3. M. Marcel PEGUET	rue du Village 51	147 »
4. M. Cyrille CRAMATTE	rue du Village 54	142 »
5. Mme E. PICTET	rue du Village 37	140 »
6. Poste de Vernier		140 »
7. Mme Victorine DALMAIS	rue du Village 43	136 »
8. M. Joseph ROLFO	rue du Village 19	132 »
9. M. Albert ZELLER	rue du Village 64	130 »
10. Mme A. BOTTALLO	La Ruelle 7	129 »

viennent ensuite:

Mme Suzanne MOREL	rue du Village 70
Mme Rose AMMANN	rue du Village 18
Mme Ottilie GERBER	La Ruelle 3
M. Louis PRATOLINI	ch. des Vidollets
M. Bernard NOTH	rue du Village 18
Mme G. MAGNIN	ch. des Vidollets 11
M. Jean-Fr. GREGORI	rue du Village 33
Café du Cheval-Blanc	rue du Village
M. Rudolf SCHOLL	rue du Village 48
Mme Christiane MEYER, coiffure	rue du Village 40c
M. Pierre TRANCHET	ch. des Vidollets
M. Emile MERMILLOD (Ferme)	rue du Village 76
Mme Monique SCHWEIZER, mercerie	rue du Village 36
M. Hubert MARTHE	rue du Village 23
M. Claude JACOT	rue du Village 17
M. Roger BURNOD	rue du Village 15
M. PACCARD	Café de la Mairie
M. Claude KISSLING	rue du Village 15
M. Jean FAURE	rue du Village 15
M. Eric PAQUIER, boulangerie	rue du Village 44
Café du Vieux-Vernier	rue du Village 46
M. Félix METRAL	rue du Village 40a

«OPÉRATION VASES A FLEURS»

Lors de «l'opération vases à fleurs» que nous avons menée dans la cité d'Avanchet, nous avons visité 64 des 68 ménages qui avaient des installations florales qui nous paraissaient présenter des risques de chute.

Dans la majeure partie des cas (40) les pots de fleurs installés irrégulièrement ont été retirés lors de notre intervention. D'autres locataires (13) ont été invités à le faire et un nouveau contrôle sera fait.

Dans quelques cas particuliers (11) les vases à fleurs étaient fixés de manière telle qu'une dérogation a été admise et leurs installations maintenues. La même tolérance a été accordée pour les vases qui furent fixés après notre intervention. C'est notamment le cas pour le gros vase qui nous avait été signalé par M. Forster.

Les 4 cas qui n'ont pu être encore réglés seront traités prochainement lorsque les locataires seront présents.